
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} avril, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 24 mars 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

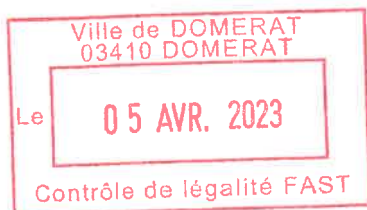
24 mars 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

4 avril 2023

OBJET : *Rétrocession
concession cimetiè re.*

230401-09



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes
JOUANNIN..PIRES..Mrs DUFLOUX..LIMOGES..HAMELIN..
MALBET..Mmes COULANGEON..BERRUER..Mr LACAU..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes
DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..
Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme
JOUANNIN, Mme BERGERON à Mme PIRES, Mme
DELERIS à Mr DE SOUSA, Mme BRUNET à Mr HAMELIN,
Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO.



Les procès-verbaux des séances des 28 janvier 2023 et 25
février 2023 sont approuvés (date de publication : 4 avril
2023).



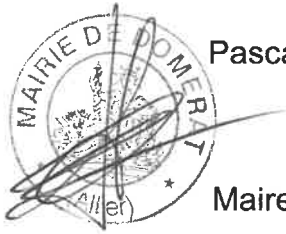
Madame le maire fait part à l'assemblée d'une demande
formulée par un particulier sollicitant la reprise par la commune
d'une concession cinquantenaire de 3,75 m² acquise le 26
janvier 2017 dans le cimetière des Closelles (concession
G20). Cette concession ne fait l'objet d'aucun monument et est
vide de tout corps.

Il est proposé au conseil municipal que la commune reprenne
ladite concession achetée le 26 janvier 2017 par monsieur
Pascal GIRAC, domicilié 73a, rue du Docteur Chalais à
Domé rat au prix de 749,76 € (conformément aux délibérations
des 15 décembre 2016 et 9 novembre 2017) et au détail ci-
annexé.

Il est précisé que les frais de timbre et d'enregistrement seront
supportés par monsieur Pascal GIRAC

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE la reprise de la dite concession conformément aux éléments ci-annexés au prix de 749,76 €.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 4 avril 2023

Calcul reprise concession de monsieur Pascal GIRAC

Nature : concession cinquantenaire de 4 places (3,75 m²)

Emplacement : G 20, cimetière des Closelles

Date d'acquisition : 26 janvier 2017

Montant : 852 € (tarif délibération du 15 décembre 2016)

Concessionnaire : monsieur Pascal GIRAC

Durée concession : 600 mois (50 ans)

Durée pendant laquelle la concession a été propriété du demandeur : 72 mois (du 26 janvier 2017 au 8 février 2023)

Tarif d'achat : 852 €

$$\frac{852 \text{ €} \times 72 \text{ mois}}{600} = 102,24 \text{ €}$$

$$852 \text{ €} - 102,24 \text{ €} = 749,76 \text{ €}$$

Montant de la reprise de concession à verser au demandeur : 749,76 €